



Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 051-215102435-20251223-2025_38-DE

Délibération n°2025/38

**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Séance du 23 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 décembre 2025, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 19 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mmes FELICETTI – CHARREAU – MARET – CHARDON – ROGER - MM.
DESCHAMPS – MORI - FAUCHER – TROLIO – LEFORT – LANTERNAT - BLAZQUEZ

Absents excusés : Mme GADBOIS pouvoir à M. LEFORT
Mme ASLOUDJ – M. VALDEVIT

Absents : Mmes LACOINE - EL JAMI - M. ROYNEL

Secrétaire de séance : Michel TROLIO

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

« AMENAGEMENTS DES CHEMINEMENTS RUE JEAN MOULIN »

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un appel public à la concurrence a été lancé pour le marché concernant l'aménagement des cheminements rue Jean Moulin.

Considérant l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 3 décembre 2025,

Après analyse des plis, Madame le Maire propose de retenir :

- L'entreprise La Marnaise sise 66 Route de Vitry-en-Perthois à VITRY LE FRANCOIS (51300) pour un montant de 189 120.10 € HT soit 226 944.12 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDÉ l'entreprise retenue
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les actes et d'une manière générale tous les documents relatifs à cette affaire.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Le Maire de Frignicourt

Annick FELICETTI